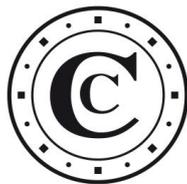


Cour des comptes



FINANCES ET COMPTES PUBLICS

# ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Compte de commerce 901  
*Approvisionnement de l'État et des forces  
armées en produits pétroliers  
et énergies alternatives, biens et services  
complémentaires*

Avril 2025



# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>5</b>
<b>RECOMMANDATION UNIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>CHAPITRE I ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b> .....	<b>13</b>
<b>I - UN SOLDE DE L'EXERCICE LARGEMENT BÉNÉFICIAIRE</b> .....	<b>13</b>
<b>II - UNE CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE AXÉE SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DU BARIL</b>	<b>13</b>
A - Des prévisions proches du coût réel en 2024.....	13
B - Le coût unitaire moyen pondéré (CUMP), un outil de lissage des variations des cours du Brent.....	15
C - Des outils de couverture des risques qui affichent un bilan positif.....	16
<b>III - ANALYSE DE LA DÉPENSE</b> .....	<b>16</b>
A - Des dépenses proches des prévisions.....	16
B - Les achats des carburants et la gestion des stocks.....	18
<b>IV - L'EXÉCUTION DES RECETTES</b> .....	<b>19</b>
<b>V - LA SOUTENABILITÉ DU COMPTE DE COMMERCE</b> .....	<b>21</b>
A - Une trésorerie qui reste fragile malgré un déficit en baisse.....	21
B - Des créances à un niveau élevé.....	23
C - Un montant de dettes fournisseurs qui reste élevé.....	24
<b>CHAPITRE II LES ÉVOLUTIONS DU COMPTE DE COMMERCE</b> .....	<b>27</b>
<b>I - LA DÉMARCHE DE PERFORMANCE</b> .....	<b>27</b>
<b>II - UN CONTRÔLE INTERNE FORMALISÉ</b> .....	<b>28</b>
<b>III - LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>31</b>



## Synthèse

La loi de finances initiale (LFI) prévoyait un exercice du compte de commerce 2024 à l'équilibre. Cependant, la baisse du prix du baril de Brent a permis au service de l'énergie opérationnelle (SEO) de dégager un résultat positif de 43,6 M€. Les dépenses s'établissent à 940,2 M€ pour une prévision de 902,05 M€, tandis que les recettes s'élèvent à 983,8 M€ bien au-dessus des 902,05 M€ prévus. Ce résultat bénéficiaire a contribué à une amélioration significative de la trésorerie, avec un déficit réduit à 63,73 M€, contre 107,3 M€ en 2023. Ce niveau reste toutefois élevé et proche du déficit maximal autorisé de 125 M€.

### Un prix du baril conforme aux prévisions

Pour la première fois depuis 2019, le prix du baril de Brent est resté dans la fourchette de prévisions (+/- 10 %). En 2024, le cours du Brent s'est établi en moyenne à 74,11 €/baril soit un niveau très proche de l'hypothèse validée en construction budgétaire de 77,57 €/baril.

Depuis 2023 le ministère des armées a modifié ses références budgétaires en s'appuyant désormais sur le programme de stabilité 2023-2027, publié chaque année au mois d'avril, pour établir ses hypothèses pour l'année suivante. Ce document anticipait un prix moyen de 83 \$/baril pour 2024.

Le ministère a également bénéficié d'un mécanisme de couverture financière de ses approvisionnements, dont le bilan, s'il est bénéficiaire, est toutefois limité à 2,45 M€ en raison d'un prix du baril plus bas qu'anticipé.

### Des dépenses élevées qui profitent d'une facturation au coût moyen favorable

Les dépenses d'achat de produits pétroliers dépassent de 2,4 % la prévision inscrite en LFI (830,4 M€) et atteignent 850,4 M€ en 2024. Elles représentent 90 % des dépenses totales du compte de commerce qui s'élèvent à 940,2 M€. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont augmenté de 16 % illustrant les besoins capacitaires et d'entretien des équipements et infrastructures qui figurent dans la zone prioritaire de la cartographie des risques.

En 2024, la forte baisse du coût d'achat des produits pétroliers a profité au SEO. La facturation de ses clients principalement fondée sur le coût unitaire moyen pondéré (CUMP<sup>1</sup>), a permis d'amortir les fluctuations des cours sans toutefois répercuter l'intégralité de la baisse des prix du baril. Ce mécanisme a généré un gain de 7 M€ sur l'exercice. Toutefois, cela reste insuffisant pour compenser le déficit de 121 M€ de l'effet CUMP observé en 2022.

---

<sup>1</sup> CUMP : il s'agit du coût unitaire moyen pondéré, qui permet au SEO d'amortir les effets des variations de cours en lissant les facturations lors de la cession de produits pétroliers à ses clients.

## Une trésorerie toujours fragile

Face à une situation de trésorerie très dégradée du compte de commerce en entrée de gestion 2024, le ministère a dû procéder à d'importants appels de provisions en janvier et en avril. Au total, plus de 757 M€ ont été versés par les armées, un niveau comparable à celui de 2023.

La baisse importante des coûts d'acquisition des produits pétroliers tout au long de l'année a permis de maintenir des soldes mensuels de trésorerie positifs jusqu'au mois de novembre.

Les risques pesant sur la trésorerie demeurent toutefois à un niveau élevé et conduisent la Cour à maintenir sa recommandation de prendre des mesures rapides pour engager une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie du compte de commerce.

Le niveau des créances a reculé de 18,5 % par rapport à 2023 pour s'établir à 146 M€, principalement en raison du règlement d'une partie des factures des armées allemande et américaine qui concentrent 99 % des créances dues au titre des années antérieures à l'exercice 2024. Néanmoins, plus de 20 M€ reste encore à apurer. Le SEO en collaboration avec l'EMA et l'agent comptable, doit poursuivre les actions engagées pour solder ces créances.

Enfin, la situation d'entrée en gestion a entraîné une forte hausse des intérêts moratoires qui passent de 38 168 € en 2023 à 430 079 € en 2024 dont 75 % sont liés à des impayés de fin de gestion 2023. L'indicateur des délais de paiement s'est également dégradé atteignant 23,98 jours, un niveau inédit depuis 2020.

## **Recommandation unique**

Prendre des mesures rapides pour engager une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie du compte de commerce (*EMA, SGA*). (recommandation réitérée)



## Introduction

Le compte de commerce n° 901, intitulé *Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires*, a été ouvert par l'article 71.I de la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 (loi de finances pour 1985) et modifié par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 (loi de finances pour 2023)<sup>2</sup>.

La gestion du compte de commerce est confiée historiquement au service des essences des armées, devenu officiellement le service de l'énergie opérationnelle (SEO) depuis le 30 décembre 2020, sous l'autorité du chef d'état-major des armées.

Le compte de commerce retrace des opérations à caractère industriel et commercial, telles que l'achat et la vente de produits pétroliers nécessaires à l'utilisation des matériels de l'État et à l'exploitation de ses infrastructures pétrolières, l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz, ainsi que l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir les variations des prix des approvisionnements pétroliers. Depuis 2016, il prend également en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au soutien pétrolier, ainsi que les produits provenant des aliénations et cessions de biens affectés à cette activité. Depuis 2023, son périmètre inclut les énergies alternatives, en recettes comme en dépenses. Toutefois, les dépenses relatives à la masse salariale en sont exclues et imputées sur les crédits budgétaires de la mission *Défense* (programme 212).

Le compte de commerce dispose d'une autorisation de découvert de 125 M€<sup>3</sup>, correspondant à deux mois et demi d'approvisionnements pour ses clients, ainsi qu'aux dépenses nécessaires au fonctionnement du soutien pétrolier. Ce découvert a été utilisé à plusieurs reprises ces dernières années, notamment en 2022 et 2023, en raison de la hausse importante et durable des prix du baril. Bien que le SEO ait compensé cette hausse dans ses tarifs de cession grâce à la tarification au coût unitaire moyen pondéré (CUMP), cette situation a fortement impacté le résultat de l'exercice.

Afin d'assurer durablement le soutien pétrolier des forces armées et des services publics, le compte de commerce a renforcé sa gouvernance (comitologie) et poursuit activement sa démarche de performance et de contrôle interne.

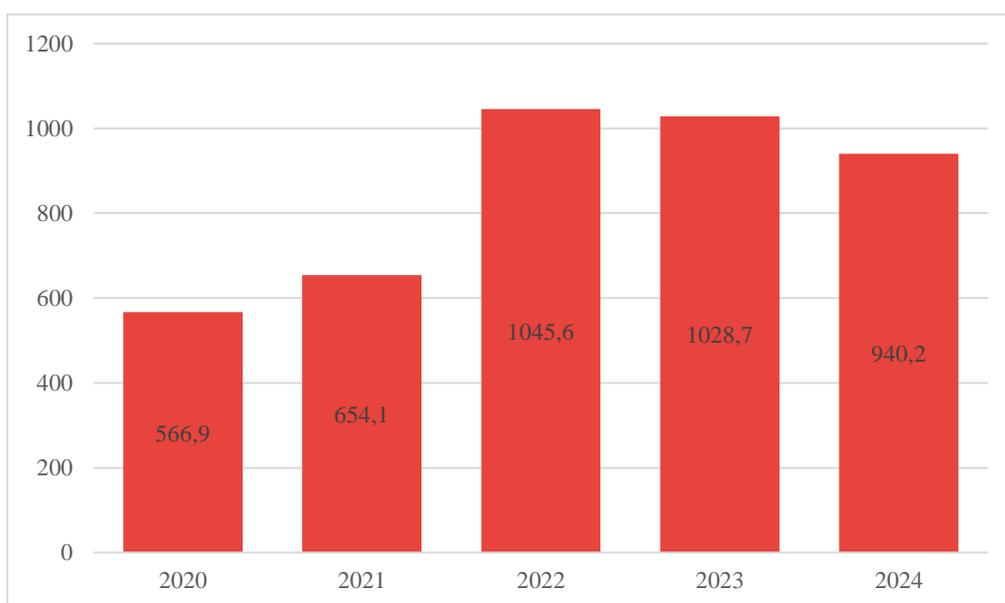
---

<sup>2</sup> I. - Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte de commerce intitulé « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires ».

<sup>3</sup> Montant réévalué et porté à 125 M€ par l'article n°20 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008.

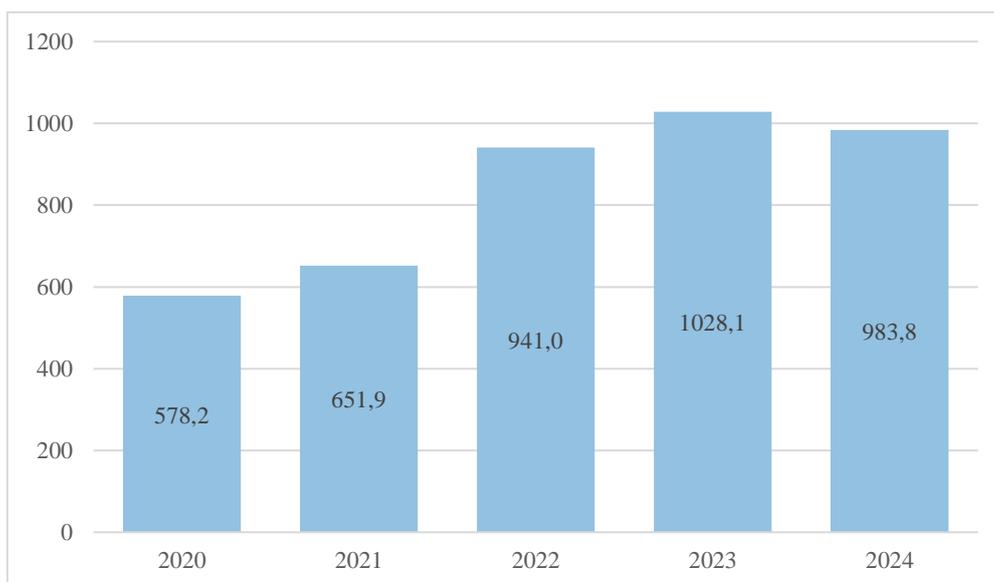
## Compte de commerce 901 *Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires*

Graphique n° 1 : évolution des dépenses de 2020 à 2024 (CP, en M€)

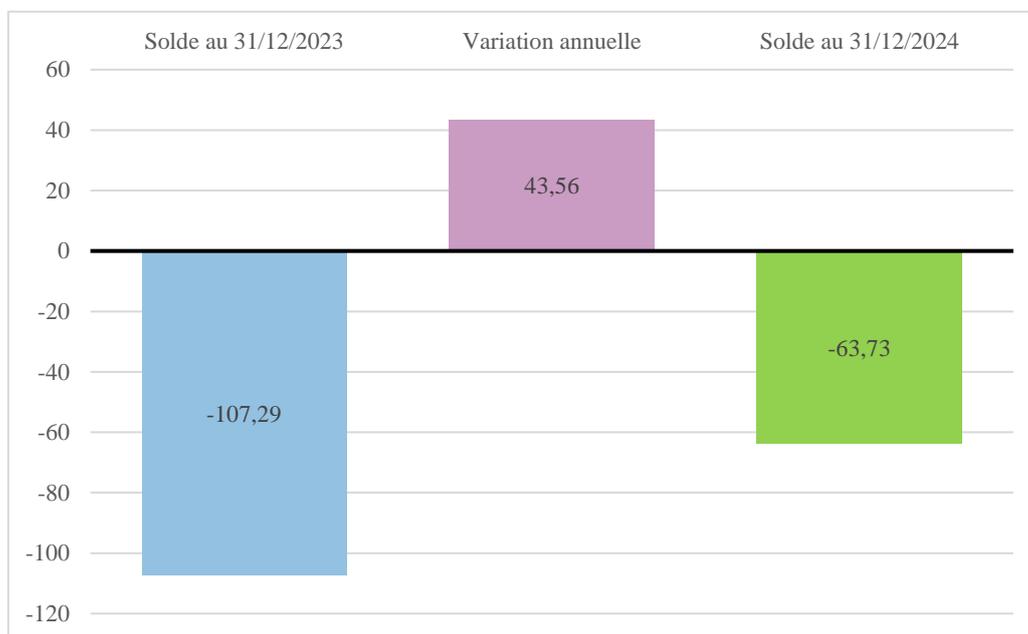


Source : Cour des comptes

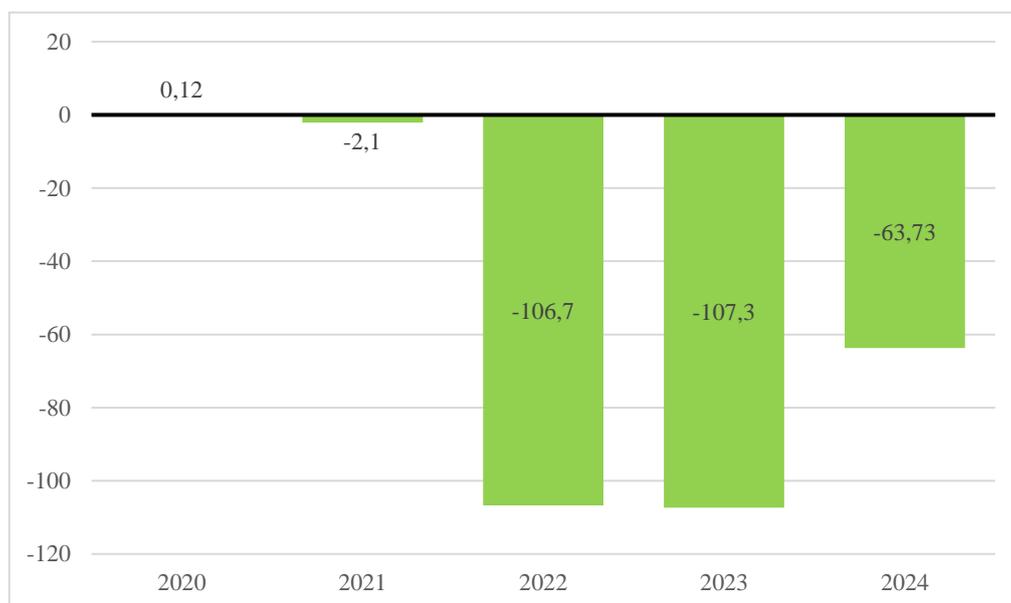
Graphique n° 2 : évolution des recettes de 2020 à 2024 (CP, en M€)



Source : Cour des comptes

**Graphique n° 3 : situation du solde du compte de commerce n° 901 en 2024 (en M€)**

Source : Cour des comptes

**Graphique n° 4 : évolution du solde de trésorerie de 2020 à 2024 (en M€)**

Source : Cour des comptes



# Chapitre I

## Analyse de l'exécution budgétaire

### I - Un solde de l'exercice largement bénéficiaire

La loi de finances pour 2024 prévoyait un résultat à l'équilibre pour le compte de commerce. Cependant, cet objectif est peu pertinent en raison des effets du prix du baril qui ne sont pas répercutés de la même façon en recettes et en dépenses. À la clôture de l'exercice 2024, le compte de commerce affiche un bénéfice de 43,6 M€. Les recettes ont atteint 983,8 M€ et les dépenses 940,2 M€ contre une prévision en LFI de 902,05 M€ en recettes et en dépenses.

Le bénéfice de la gestion de l'exercice 2024 conduit à présenter un solde de trésorerie avec un déficit ramené à 63,7 M€ contre 107,3 M€ en 2023.

### II - Une construction budgétaire axée sur l'évolution du prix du baril

#### A - Des prévisions proches du coût réel en 2024

Dans sa note d'analyse de l'exécution budgétaire 2023, la Cour avait critiqué une construction budgétaire reposant sur des chiffres issus du rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances 2022 (édité en octobre 2021). Ces hypothèses, jugées peu réalistes car dans un temps trop éloigné des travaux de construction budgétaire, ne prenaient pas en compte les évolutions de l'environnement international.

Pour remédier à ces décalages, le ministère des armées a procédé en 2023 à une révision de ses documents de référence pour établir ses prévisions. Ainsi, la construction budgétaire pour 2024 s'est appuyée sur les hypothèses du programme de stabilité 2023-2027 (PSTAB), dont une actualisation est publiée chaque année au mois d'avril. Ces hypothèses anticipaient pour 2024 un prix moyen de 83 \$/baril et un taux de change de 1,07 \$/€. En analysant sur plusieurs années l'écart entre les prévisions du programme de stabilité et le prix moyen réel du cours baril, la Cour a constaté des divergences significatives. Aussi, attire-t-elle l'attention du ministère des armées sur la nécessité de croiser plusieurs sources et documents de référence afin d'améliorer la fiabilité de ses prévisions pour les années à venir.

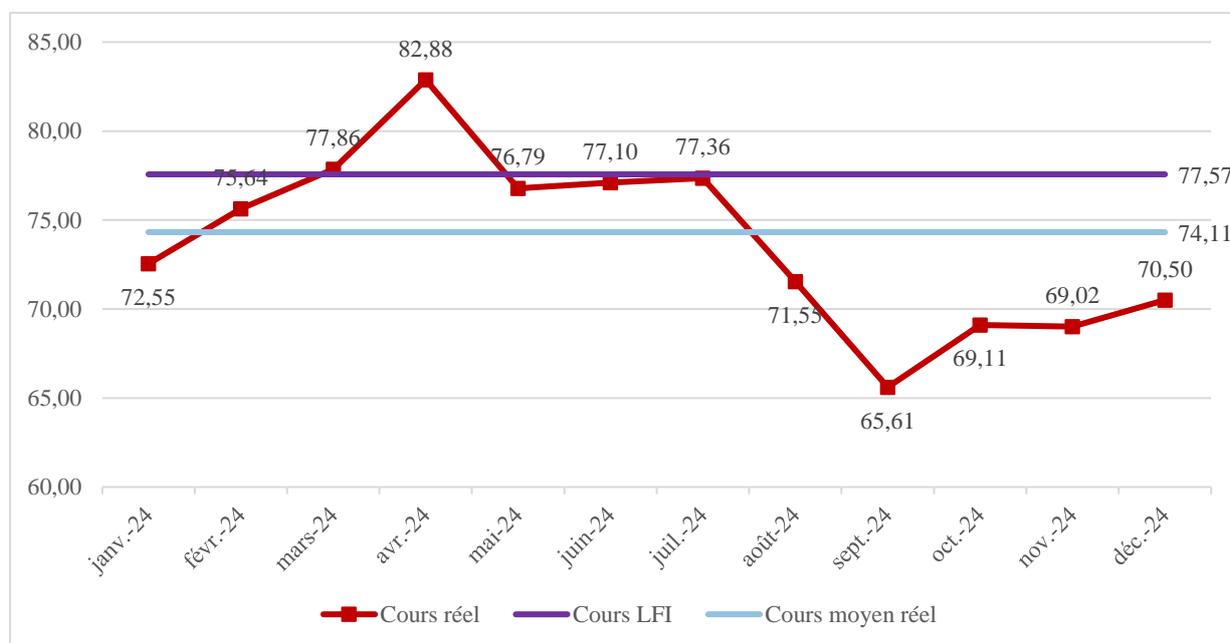
**Tableau n° 1 : écarts entre hypothèses utilisées en construction budgétaire et exécution au cours de l'année depuis 2020**

		2020	2021	2022	2023	2024
Cours du pétrole (en \$ par baril de Brent)	prévision	65	40	60	70	83
	exécution	42,6	71,31	98,79	82,12	80,42
	différence	- 34,46 %	78,28 %	64,65 %	17,31 %	-3,11 %
Taux de change (en \$ pour 1 €)	prévision	1,13	1,10	1,10	1,10	1,07
	exécution	1,13	1,19	1,05	1,08	1,08
	différence	0,00 %	8,18 %	- 4,19 %	-1,78 %	1,13 %
Prix d'un baril (en € par baril)	prévision	57,52	36,36	54,55	63,64	77,57
	exécution	37,70	59,92	93,74	76,01	74,11
	différence	- 34,46 %	64,79 %	71,85 %	19,44 %	-4,47 %

Source : service de l'énergie opérationnelle

En 2024 la parité moyenne \$/€ s'est avérée très proche des prévisions tandis que le cours moyen du baril de Brent s'est, pour la première fois en cinq ans, écarté de moins de 10 % de la fourchette de prévisions. Le Brent a néanmoins connu une forte volatilité tout au long de l'année, avec un écart de 26 % entre ses cours extrêmes. La baisse amorcée à partir du mois d'août, qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année a contribué à un cours moyen annuel légèrement inférieur aux anticipations à 74,11 €/baril.

**Graphique n° 5 : évolution du cours du baril de pétrole « Brent » en 2024 en euros**



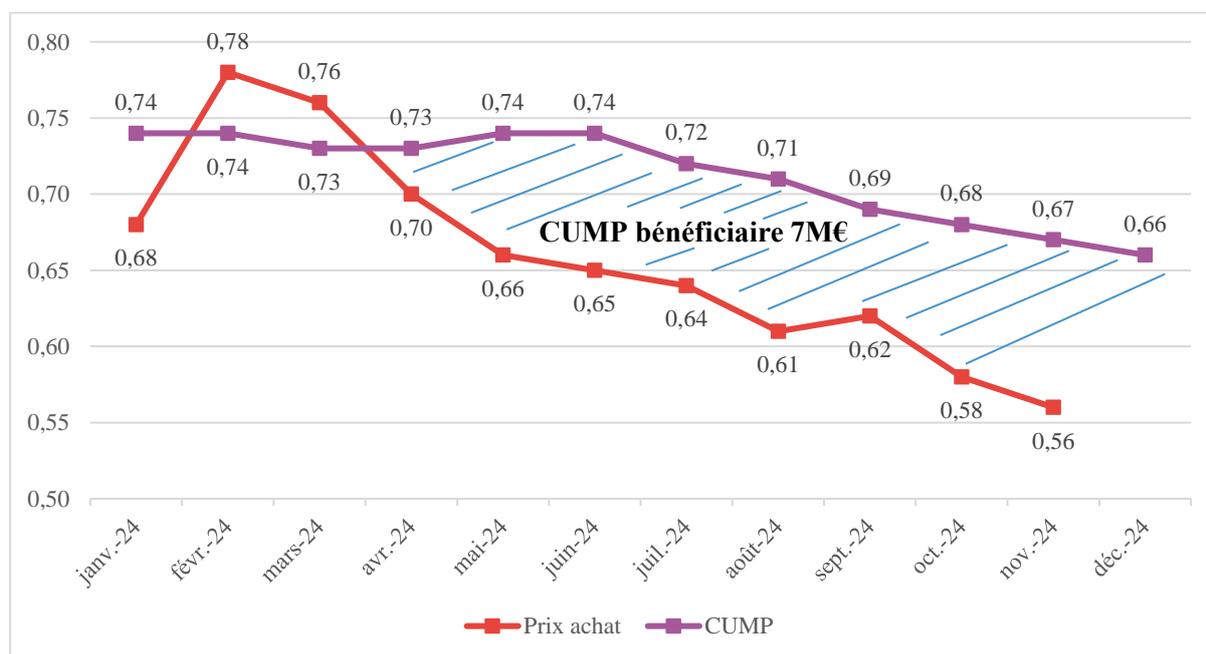
Source : service de l'énergie opérationnelle

## B - Le coût unitaire moyen pondéré (CUMP), un outil de lissage des variations des cours du Brent

Les variations du cours du Brent au cours de l'année 2024 n'ont pas été entièrement répercutées en raison du mode de tarification du SEO, fondé sur le CUMP<sup>4</sup>. Ce dispositif de prix moyen permet d'amortir les effets des variations de cours en lissant les facturations au client. La baisse du prix du baril amorcée au dernier trimestre 2023 et qui s'est prolongée en 2024, à l'exception du pic du mois d'avril, a permis au SEO de réaliser des achats à un coût inférieur au prix de cession dont l'évolution à la baisse est moins dynamique. Le mode de calcul du CUMP est détaillé en annexe 1.

Malgré un effet CUMP positif de 7 M€ en 2024, il reste fortement déficitaire sur les dernières années. En effet, la forte hausse des cours en 2022 avait généré un effet CUMP déficitaire de 121 M€ que l'année 2023 n'avait pas pu résorber malgré une contribution exceptionnelle de 29,55 M€ et un effet CUMP positif d'environ 15 M€. Si l'effet CUMP venait à nouveau fragiliser significativement la trésorerie du SEO, une réflexion devrait être engagée par l'état-major des armées et la direction des affaires financières du ministère des armées en vue d'un éventuel retour à un mécanisme plus classique de revente des produits pétroliers à leur coût d'achat majoré des frais annexes du SEO<sup>5</sup>.

**Graphique n° 6 : prix moyen d'achat SEO et prix de cession CUMP en €/litre**



Source : Cour des comptes d'après données du service de l'énergie opérationnelle

<sup>4</sup> La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) consiste à calculer un coût moyen pondéré en divisant le total des coûts d'acquisition par le total des quantités acquises. Il s'agit d'une technique comptable de valorisation des stocks reconnue fiscalement et inscrite dans les normes comptables de l'État (norme n°6).

<sup>5</sup> Le tableau n° 3 et l'annexe 3 détaillent la méthode de tarification du SEO

## C - Des outils de couverture des risques qui affichent un bilan positif

Depuis 2011, le ministère des armées s'est doté d'un mécanisme de couverture financière de ses approvisionnements en produits pétroliers. Ce dispositif repose sur des contrats d'échange de prix (« swaps ») destinés à se prémunir contre une hausse défavorable des cours pour les années n+1 (couverture cible 40 %), n+2 (couverture cible 24 %) et n+3 (couverture cible 8 %). Ces contrats sont conclus auprès de banques de premier plan via l'Agence France Trésor.

En octobre 2022, le comité des risques relatif à la couverture financière des approvisionnements en carburéacteur<sup>6</sup> a décidé de réviser le cours de référence en-dessous duquel des opérations de couverture peuvent être engagées. Désormais, ces seuils sont alignés sur les prévisions du programme de stabilité 2023-2027 mises à jour chaque année, soit 82 €/baril pour les années 2024 et ultérieures.

En gestion 2024, le compte de commerce a donc bénéficié :

- d'un contrat de couverture du 17 décembre 2020 pour le mois de décembre 2023<sup>7</sup> avec une date d'opération du 8 janvier 2024 affichant un gain de 792 714 € ;
- d'un contrat de couverture du 29 novembre 2022 pour 114 763 barils au prix contractuel de 74,27 €. Ce contrat a affiché un coût financier de 1,51 M€ en fin d'année ;
- d'un contrat de couverture du 9 juin 2023 pour 37 383 barils au prix contractuel de 66,42 €. Ce contrat a affiché un gain financier de 3,17 M€ en fin d'année.

Le bilan 2024 de la couverture de risque affiche un solde positif de 2,45 M€, résultant d'une dépense de 4,07 M€ liée à la passation de contrats de couverture des risques et des recettes s'élevant à 6,52 M€. Le détail des opérations fait l'objet de l'annexe 2.

La totalité de cette recette a été reversée au compte de commerce, avec pour effet une atténuation des tarifs de cession pour l'ensemble des clients du ministère des armées.

## III - Analyse de la dépense

### A - Des dépenses proches des prévisions

Les dépenses du compte de commerce pour l'exercice 2024 s'élèvent à 940,2 M€, dépassant ainsi les prévisions inscrites en LFI estimées à 902,05 M€, soit un surcoût de 38,17 M€ (+ 4 %). Ce résultat recouvre deux dynamiques opposées : d'une part une légère sous-exécution des acquisitions de carburants en secteur militaire due à des volumes d'achat inférieurs aux prévisions et à une baisse des prix d'achat et, d'autre part, une sur-exécution de

---

<sup>6</sup> Réunion du comité des risques du 21 octobre 2022

<sup>7</sup> Le bilan financier de la couverture des risques est établi de décembre 2023 à novembre 2024, la période de décembre de chaque année donnant lieu à une opération financière dans le courant du mois de janvier de l'année n+1.

17 % des achats de carburants en secteur civil en grande partie liée au règlement de plus de 26 M€ dus par le SEO au titre des années antérieures.

**Tableau n° 2 : dépenses du compte de commerce par section en M€**

	Exécuté 2023	LFI 2024	Exécuté 2024
<i>Section 1 - Achat de carburant en secteur militaire</i>	695,99	601,20	581,17
<i>Section 2 - Achat de carburant en secteur civil</i>	253,28	229,22	269,25
<i>Section 3 - Instruments financiers</i>	6,93	0,00	4,07
<i>Section 4 - Fonctionnement pétrolier</i>	45,70	38,00	49,19
<i>Section 5 - Investissement pétrolier</i>	22,28	30,00	29,76
<i>Section 6 - Remboursement au budget général des armées</i>	4,43	3,50	6,04
<i>Section 7 - Exploitation de l'oléoduc Donges-Metz</i>	0,07	0,13	0,75
<b>Total</b>	<b>1028,68</b>	<b>902,05</b>	<b>940,22</b>

Source : service de l'énergie opérationnelle

Les dépenses de carburants en secteur militaire enregistrent une baisse de 16,5 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des volumes achetés conjuguée à la baisse des prix d'achat.

Dans le secteur civil, bien que le résultat de l'exécuté pour 2024 affiche un montant de 269,25 M€, les dépenses réelles de carburants au titre de l'année 2024 atteignent en réalité 242,7 M€. Ce montant inclut plus de 26 M€ de reste à payer de la fin d'année 2023 afin de limiter le déficit de trésorerie. Par ailleurs, malgré un volume acheté légèrement supérieur, la baisse conséquente du prix d'achat a permis de limiter les dépenses.

Les investissements pétroliers qui portent les besoins liés aux véhicules roulants pétroliers ou non pétroliers, aux systèmes d'information métier ou au matériel pétrolier de campagne sont conformes à la prévision.

D'autres ressources budgétaires pourtant moins sensibles à des facteurs externes présentent des écarts importants par rapport aux montants prévus en loi de finances. Le fonctionnement pétrolier qui couvre les besoins de fonctionnement du service de l'énergie opérationnelle voit son budget dépassé chaque année par rapport au montant affiché en LFI (+ 48 % en 2021, + 35 % en 2022, + 41 % en 2023 et + 29 % en 2024).

Un abondement de 6,65 M€ a été validé lors du premier COPIL de mars 2024. Ce montant complémentaire a été financé grâce à plusieurs sources : le reliquat du coût interne<sup>8</sup> collecté en 2023 (0,68 M€), la marge anticoncurrentielle 2023 (1,22 M€) et un report de crédits de 2023 (4,75 M€). A ces ressources s'ajoutent le remboursement, en fin d'année 2024, des

<sup>8</sup> Le coût interne correspond au coût de fonctionnement du SEO (sur secteur militaire) retracé en titre 2.

dépenses de réparation et de remplacement du matériel projeté par le BOP OPEX au titre de la période d'octobre 2023 à septembre 2024 (5,48 M€), ainsi qu'un remboursement de 0,62 M€ par l'armée de terre correspondant à l'achat de remorques pétrolières effectué par le SEO à son profit. Ces contributions d'un total de 12,7 M€ ont permis le financement de la sur-exécution du fonctionnement pétrolier.

Ces abondements ont également permis de financer les surcoûts de titre 2 à rembourser au budget général des armées, et 0,66 M€ de mouvements de fin d'année qui sont généralement reversés sur l'année suivante. Ils ont également financé l'augmentation des dépenses liées à l'exploitation de l'oléoduc Donges-Metz, pour la surveillance de la qualité des eaux des nappes sur le site de Chalons en Champagne prévue pour une durée de dix ans.

## **B - Les achats des carburants et la gestion des stocks**

La politique d'approvisionnement du SEO s'est traduite en 2024 par des volumes en nette baisse par rapport à 2023 avec l'acquisition de 725 100 m<sup>3</sup> contre 778 236 m<sup>3</sup> en 2023 soit une baisse de 7 %. Ces acquisitions ont concerné à 79 % le secteur militaire<sup>9</sup> avec 572 800 m<sup>3</sup> et 152 300 m<sup>3</sup> pour le secteur civil<sup>10</sup>. Ces baisses s'expliquent en partie par la poursuite du retrait des forces françaises des différentes zones d'opérations en Afrique.

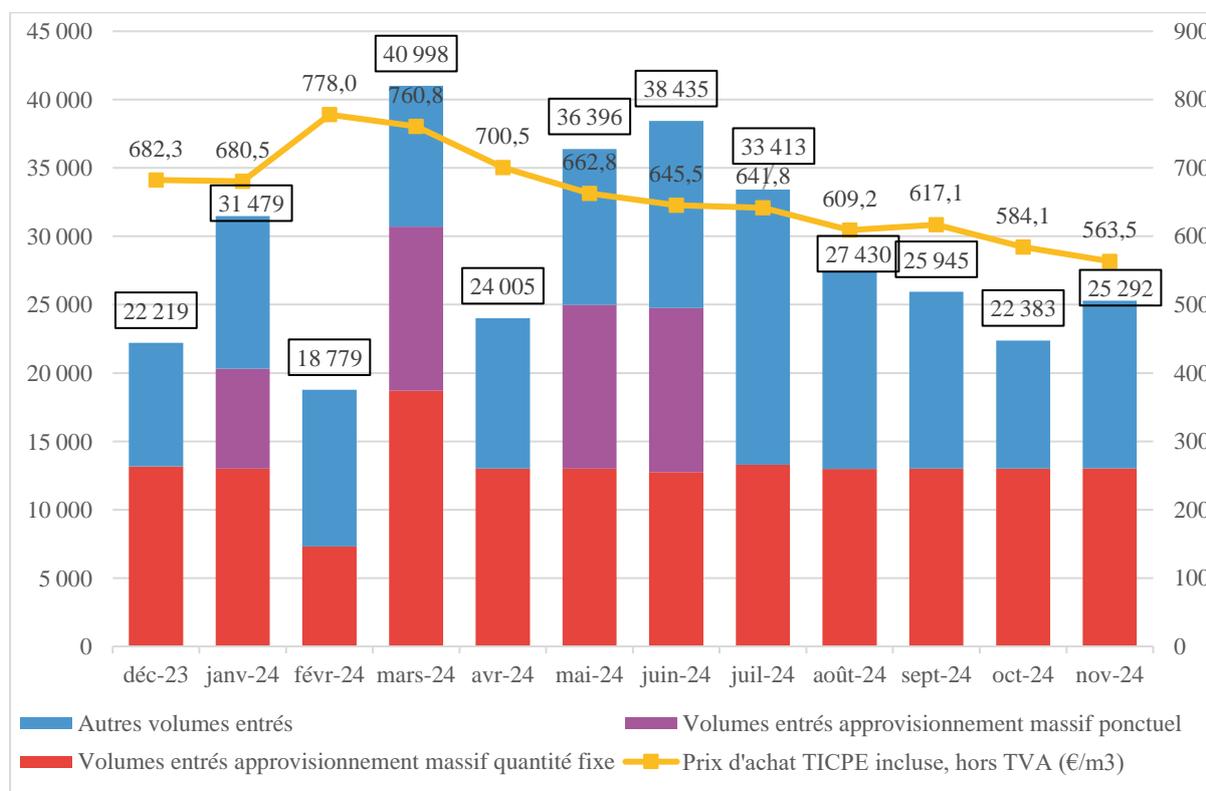
Le secteur militaire représente près de 90 % des achats de carburants aériens, ce qui justifie une très forte internalisation de la logistique par le SEO. Pour les carburants maritimes, cette proportion est de 50 % en raison de l'importance des consommations hors métropole, tandis que pour les carburants terrestres, elle est de 20 %.

Les approvisionnements massifs mensuels ont continué à progresser atteignant 13 000 m<sup>3</sup> contre 8 000 m<sup>3</sup> en 2022. Ce choix s'explique par les prix plus avantageux proposés par les approvisionneurs du SEO dès lors que les quantités achetées sont fixes et mensuelles. D'autre part, bien que le niveau du stock outil ait été maintenu entre un et deux mois de l'ensemble des consommations, le niveau global des stocks a lui diminué en raison des difficultés de trésorerie rencontrées en 2023, et a donc dû être reconstitué.

---

<sup>9</sup> Le secteur militaire retrace les opérations d'achat de produits résultant de marchés, contrats ou accords techniques d'approvisionnement passé par le SEO. Le SEO assure la gestion de ces produits.

<sup>10</sup> Le secteur civil retrace les opérations d'achat de produits résultant de marchés, contrats ou accords techniques de distribution passé par le SEO. Les produits sont commandés directement par le client au prestataire qui en assure la livraison avec ses moyens propres de distribution.

**Graphique n° 7 : politique d'approvisionnement du SEO**

Les montants encadrés correspondent au total des volumes entrés en m<sup>3</sup>

Source : Cour des comptes d'après données du SEO

## IV - L'exécution des recettes

Les recettes du compte de commerce s'élèvent à 983,78 M€, comparé à 1028,06 M€ en 2023. Elles sont supérieures de 81,73 M€ (soit + 9 %) au montant programmé en LFI (902,05 M€) et inférieures de 44 M€ au montant exécuté en 2023, soit une baisse de 4 %.

**Tableau n° 3 : recettes encaissées du compte de commerce par typologie en M€**

	Exécuté 2023	LFI 2024	Exécuté 2024
L11 – Cessions de produits aux clients relevant du MINARM	888,44	818,94	860,47
L12 – Cessions de produits aux autres clients	123,19	82,81	115,93
L13 – Instruments financiers de couverture	14,60	0,00	6,52
L14 – Recettes diverses	1,67	0,30	0,86
L15 – Mise à disposition de produits pétroliers	0,15	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1028,06</b>	<b>902,05</b>	<b>983,78</b>

Source : service de l'énergie opérationnelle

Avec 802 980 m<sup>3</sup>, les quantités vendues aux clients civils et militaires du SEO sont proches des prévisions du projet annuel de performance 2024 (soit 805 233 m<sup>3</sup>) et de cessions réalisées en 2023 (816 101 m<sup>3</sup>). Cette différence s'explique principalement par de moindres facturations liées à une baisse de 47 671 m<sup>3</sup> des volumes OPEX.

Pour le carburéacteur, la baisse significative du cours du baril a entraîné une baisse des prix d'achat et donc des prix de cession. La moyenne du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour le carburéacteur en métropole s'élève à 0,71 €/l en 2024 contre 0,76 €/l en 2023.

Les cessions de produits aux clients relevant du ministère des armées dépassent de 41,53 M€ les prévisions. Cela s'explique par :

- 25 M€ de cessions d'ingrédients, produits divers et emballages (IPDE) pour lesquels il n'y avait pas d'estimation de recettes en LFI 2024 ;
- 13,2 M€ de recettes d'années antérieures à 2024
- 5,4 M€ de remboursement OPEX, non estimés en LFI.

Par ailleurs, les cessions de produits aux autres clients dépassent la prévision de 33,12 M€ en raison du recouvrement de créances anciennes, en particulier de 20,5 M€ au titre de celles concernant les Etats-Unis et l'Allemagne.

Les recettes liées aux instruments financiers sont également en nette baisse. En 2023, un prix contractuel signé en 2020 était encore actif et très favorable au SEO. En revanche sur l'année 2024, les prix contractuels sont plus proches de la réalité entraînant un gain de 2,45 M€ entre les recettes et les dépenses.

**Tableau n° 4 : montants facturés par type de client en M€**

	2023	En %	2024	En %
Coût global d'approvisionnement (CGA)	922,63	90,3 %	848,28	92,0 %
Coût de gestion (CG)	0,09	0,0 %	0,08	0,0 %
Coût interne (CI)	61,5	6,0 %	69,98	7,6 %
Composante exceptionnelle (CE)	29,55	2,9 %	0,00	0,0 %
Coût de soutien (CS)	0,44	0,0 %	0,18	0,0 %
Coût T2 (CTII)	6,17	0,6 %	2,38	0,3 %
Marge anti concurrentielle (MAC)	1,22	0,1 %	1,13	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1021,60</b>	<b>100 %</b>	<b>922,03</b>	<b>100 %</b>

CGA+CG	Tarif défense	Tarif public État	Tarif public hors État et armées étrangères	Tarif privé
CI				
CS				
CTII				
MAC				

Source : service de l'énergie opérationnelle

Les méthodes de calcul utilisées par le SEO pour définir les tarifs de cession n'ont pas été modifiées sur l'année de gestion 2024. En revanche, les paramètres de construction des tarifs restent actualisés mensuellement. En effet, certaines composantes qui interviennent dans le calcul des tarifs de cession évoluent en fonction des conditions économiques du marché. Les tarifs évoluent notamment sous l'effet des prix d'achat et de la variation du coût unitaire moyen, de la couverture des risques, des taxes et frais logistiques, du coût interne et de la marge anti-concurrentielle dans les cas où celle-ci s'applique.

## V - La soutenabilité du compte de commerce

### A - Une trésorerie qui reste fragile malgré un déficit en baisse

Le compte de commerce bénéficie d'une autorisation de découvert prévue par la loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008, d'un montant de 125 M€, et dont la finalité est de permettre au SEO de procéder à des approvisionnements auprès de ses fournisseurs, correspondant à deux mois et demi de consommation de ses clients, et d'effectuer les dépenses nécessaires au fonctionnement du soutien pétrolier<sup>11</sup>, sans percevoir de recettes entretemps.

La soutenabilité du compte de commerce consiste à suivre la trésorerie et à faire en sorte que son niveau conduise à respecter le plafond du découvert car, selon l'article 22.I de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, « seul le découvert fixé pour chaque compte de commerce a un caractère limitatif ».

**Tableau n° 5 : trésorerie du compte de commerce 2020-2024 en M€**

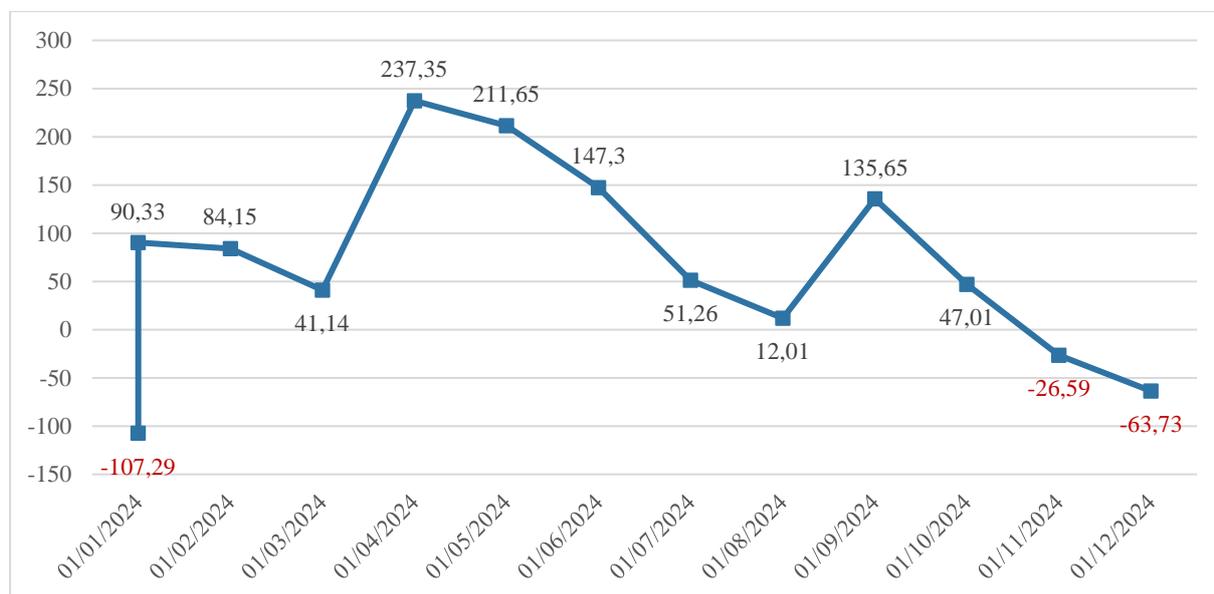
	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	- 11,20	0,12	- 2,09	-106,66	-107,29
Encaissements	578,21	651,86	941,02	1028,06	983,78
Décaissements	566,89	654,07	1045,59	1028,68	940,22
Solde de l'exercice	11,32	0,12	- 104,57	-0,63	43,56
Trésorerie au 31 décembre	0,12	- 2,09	- 106,66	-107,29	-63,73

Source : service de l'énergie opérationnelle

L'autorisation de découvert de trésorerie du compte de commerce a été utilisée quatre fois au cours des cinq dernières années, mais c'est surtout en 2022 et 2023 qu'il s'est rapproché de la limite maximale autorisée nécessitant des mesures en cours de gestion.

<sup>11</sup> Annexe au projet de loi de finances pour 2020 relative aux comptes de commerce.

**Graphique n° 8 : évolution de la situation mensuelle de la trésorerie du compte de commerce et utilisation du déficit autorisée (M€)**



Nota : le chiffre de -107,29 est au 1<sup>er</sup> janvier et le chiffre de 90,33 au 31 janvier.

Source : service de l'énergie opérationnelle

Face à une entrée en gestion avec un déficit de 107 M€, la première provision des trois armées s'est élevée à 264 M€ soit un montant très supérieur aux années précédentes (161 M€ en 2023 et 136 M€ en 2022). Cette provision a permis de couvrir le déficit, de régler les factures de 2023 et les premiers achats de l'année. Une seconde provision du même montant a été versée au SEO au mois d'avril. Deux appels complémentaires d'un montant inférieur ont été versés en septembre et en novembre pour un montant total de 209 M€. Au terme de l'exercice, le montant total des provisions s'est élevé à 737 M€, hors avance pour l'Ukraine qui s'est élevée à 21 M€ en 2024.

**Tableau n° 6 : provisions et appels complémentaires pour 2024 en M€**

	Provisions			Appels complémentaires		
	Janv.	Février	Avril	Juin	Sept.	Nov.
<i>Armée de terre (métropole)</i>	26,22		26,22		17,16	17,73
<i>Armée de l'air et de l'espace</i>	159,48		159,48		104,66	0,14
<i>Marine nationale</i>	78,16		78,16		51,12	18,14
<i>Avance pour l'Ukraine</i>		10,00		11,00		
<b>Total</b>	<b>263,87</b>	<b>10,00</b>	<b>263,87</b>	<b>11,00</b>	<b>172,95</b>	<b>36,02</b>

Source : Service de l'énergie opérationnelle

La Cour alerte le ministère des armées sur les risques d'un nouveau dérapage de la trésorerie alors que le compte de commerce affiche un déficit de 63,73 M€ et que les achats de

produits pétroliers en octobre et novembre 2024 figurent parmi les plus faibles de l'année avec respectivement 22 383 m<sup>3</sup> et 25 292 m<sup>3</sup> (cf. graphique n°7). Le SEO n'a pas pleinement tiré parti de la baisse des prix du baril en fin d'année 2024 alors que ceux-ci ont amorcé une remontée pour s'établir en moyenne au-delà des 75 € du baril en début 2025. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la première provision versée par les armées en janvier 2025 ne s'élève qu'à 60 M€, un niveau bien inférieur aux années précédentes, ce qui pourrait entraîner une nouvelle détérioration du déficit de la trésorerie, un retard dans le règlement des dettes fournisseurs ou encore une réduction des stocks faute de marges de manœuvre suffisantes.

Cette situation conduit la Cour à maintenir sa recommandation de prendre des mesures rapides pour engager une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie du compte de commerce.

## B - Des créances à un niveau élevé

Les créances s'élèvent en fin d'exercice à 146,1 M€. Elles sont en baisse de 18,5 % par rapport à 2023. Elles se composent de restes à recouvrer (créances clients) de 39,5 M€ et des produits non facturés de 106,5 M€.

**Tableau n° 7 : les créances des exercices 2020 à 2024**

<i>En M€</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Évolution 2023/2024</b>
Produits non facturés / produits à recevoir <sup>12</sup>	56,9	81,7	127,8	110,5	106,5	- 3,6 %
Reste à recouvrer au 31 décembre	63,9	42,9	29,9	68,8	39,5	-42,6 %
<i>Dont en rapport avec l'exercice</i>	<i>62,9</i>	<i>31,7</i>	<i>18,3</i>	<i>58,0</i>	<i>18,2</i>	<i>-68,6 %</i>
<i>Dont en rapport avec des exercices antérieurs</i>	<i>1,0</i>	<i>11,2</i>	<i>11,6</i>	<i>10,8</i>	<i>21,3</i>	<i>97,2 %</i>
<b>Total des sommes dues</b>	<b>120,8</b>	<b>125,8</b>	<b>157,7</b>	<b>179,3</b>	<b>146,1</b>	<b>-18,5 %</b>

Source : service de l'énergie opérationnelle

Les restes à recouvrer ont retrouvé un niveau habituel après la forte augmentation de 2023 passant de 68,8 M€ à 39,5 M€. Sur ce montant, 18 M€ soit 46 % concernent l'exercice courant contre 84 % en 2023. Si cette baisse peut sembler positive, le doublement de la part des restes à recouvrer des exercices antérieurs, au niveau le plus élevé depuis cinq ans, invite à la prudence.

Ce résultat est le fait de deux clients : les armées allemandes et américaines qui font l'objet d'un contentieux avec le SEO depuis plusieurs années<sup>13</sup> concernant les factures de

<sup>12</sup> Il s'agit des prestations livrées par le SEO en fin de gestion, en attente de facturation pour encaissement en 2024. Sont aussi incluses les factures d'approvisionnement en secteur civil, que le SEO reçoit sur cette période de fin de gestion, en attente de refacturation à ses clients.

<sup>13</sup> Le détail figure dans la NEB 2023

produits pétroliers achetés par le Service à leur profit, notamment sur le théâtre africain. Ainsi, les dettes de ces deux armées représentent l'intégralité des restes à recouvrer des exercices 2019 à 2021 (soit 7,5 M€) ainsi qu'une majeure partie des restes de 2022 et 2023 (13,8 M€).

Les restes à recouvrer des armées allemandes et américaines ont fait néanmoins l'objet de recouvrements significatifs durant l'exercice 2024 puisque la dette totale s'élevait au 31 décembre 2023 à 45,54 M€ pour les deux armées. Les actions conjointes entreprises par le SEO, l'EMA et le comptable se poursuivent pour essayer de parvenir à un apurement total de la dette dans les meilleurs délais.

Si le sujet semble en voie de règlement avec les allemands, avec qui les échanges commerciaux sont continus et durables en raison de leur présence à long terme sur plusieurs bases françaises comme à Évreux, la situation est plus complexe avec les américains.

**Tableau n° 8 : situation budgétaire des armées allemande et américaine vis-à-vis du service de l'énergie opérationnelle**

En M€	Armée allemande	Armée américaine
Créance à fin 2023	24,58	20,96
Recouvrement courant 2024	15,87	8,55
Créance restante à fin 2024	8,71	12,41
<b>Total</b>	<b>21,12</b>	
Proportion sur total des créances 2023 et antérieures	<b>99,1 %</b>	

Source : Cour des comptes

Le reliquat des restes à recouvrer (0,187 M€) concerne neuf clients dont deux sociétés étrangères basées aux Etats-Unis (0,96 M€) et au Portugal (0,31 M€) et sept institutionnels. Pour ces clients, les actions en termes de poursuites sont limitées et sont cantonnées à des relances. Ces dernières, initiées par les services ordonnateurs et comptables sont régulières (mensuelles ou trimestrielles) permettant d'éviter tout risque de prescription. Par ailleurs, la surconsommation de la provision « Ukraine » d'un montant de 4,52 M€ doit faire l'objet d'un apurement en 2025.

## C - Un montant de dettes fournisseurs qui reste élevé

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 53,81 M€ en légère baisse de 2,2 M€ par rapport à 2023 mais elles restent à un niveau élevé au regard des années précédentes. La situation de la trésorerie a permis le paiement des factures jusqu'à la fin de gestion contrairement à l'année précédente. La limitation des paiements aux seules factures prioritaires lors de la fin de gestion 2023 a conduit à une forte augmentation des intérêts moratoires dont 75 % sont dus au manque de trésorerie entre le 1<sup>er</sup> et le 12 janvier, date à laquelle les provisions des trois armées ont été encaissées sur le compte de commerce.

Cette situation conjuguée avec la fermeture de *Chorus* pendant les mois d'avril et de mai 2024, des problèmes de flux informatiques entre les systèmes d'information et les migrations de version ont également conduit à l'augmentation des intérêts moratoires et à la dégradation des délais de paiement.

**Tableau n° 9 : situation des dettes fournisseurs**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<i>Charges à payer en M€</i>	17,28	36,06	40,20	56,01	53,81
<i>Délai global de paiement en jours</i>	18,7	21,4	21,07	20,71	23,98
<b><i>Intérêts moratoires en euros</i></b>	149 997	76 244	41 946	38 168	430 079

*Source : service de l'énergie opérationnelle*

---

**RECOMMANDATION**

---

*La Cour renouvelle la recommandation suivante :*

*Prendre des mesures rapides pour engager une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie du compte de commerce (EMA, SGA) (recommandation réitérée).*

---



# Chapitre II

## Les évolutions du compte de commerce

### I - La démarche de performance

Le SEO consolide les évolutions déjà engagées afin de garantir durablement le soutien pétrolier des forces comme des services publics, en prenant en compte la transition énergétique et en valorisant son expertise internationale.

Les principaux enseignements tirés des indicateurs suivis par le SEO sont :

- un manque chronique de moyens en personnel et en équipement militaire ne permettant pas de remplir les objectifs, notamment en matière de réalisation du contrat opérationnel en engagement majeur ;
- un parc de véhicules vieillissant avec une faible disponibilité technique ;
- une résilience en matière de produits pétroliers à renforcer, notamment au travers d'infrastructures nécessitant des investissements immédiats pour permettre leur adaptation capacitaire liée à l'évolution des missions des armées, à la reprise des stations-service du service du commissariat des armées et à la mise en œuvre du concept de carburant unique (augmentation à terme de la consommation en carburéacteur à usage terrestre) ;
- un solde de trésorerie négatif nécessitant un suivi resserré ;
- des projets majeurs en matière numérique tels que la cyber sécurisation des automatismes métiers - CAM, la mise à niveau du système centralisé d'appui à la logistique pétrolière - SCALP, d'énergie du futur (approvisionnement en carburant d'aviation durable – CAD), des études sur l'hydrogène, les gazoles de navigation, les batteries.

Les orientations et décisions rendues en comité de programmation puis lors du COG en fin d'année 2024 doivent permettre au SEO d'accélérer sa remontée en puissance afin de pouvoir répondre aux engagements opérationnels, de renforcer sa résilience énergétique et ainsi de soutenir les forces armées lors d'engagements majeurs incluant des phases de haute intensité.

La nouvelle feuille de route du SEO sur la période de la LPM 2024-2030 a été publiée le 18 septembre 2024. Des indicateurs sont en cours d'élaboration pour mesurer la réalisation des objectifs inscrits dans cette feuille de route, ils perdureront sur toute sa durée, et s'articuleront autour des trois axes stratégiques définis dans ce document et visant à :

- consolider les capacités du SEO, tant en ressources humaines qu'en équipement ;
- conduire une préparation opérationnelle renouvelée pour se préparer à tout engagement majeur en haute intensité ;

- poursuivre le développement des nouvelles énergies de la mobilité opérationnelle dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique de la défense (SED).

Les indicateurs concourant au suivi de la stratégie énergétique de défense couvrent principalement :

- le suivi des approvisionnements, et notamment des modes d'approvisionnement ;
- le niveau de stock ;
- le suivi des incorporations de biocarburant ;
- le suivi du taux d'emploi du carburéacteur diesel (mis en place 2023 et consolidé en 2024).

Concernant plus particulièrement le dernier axe, le suivi de l'expertise dans le domaine des nouvelles énergies sera maintenu et deux indicateurs plus spécifiques au conseil/développement de la formation en matière d'énergie opérationnelle et de lutte défensive sont envisagés.

## **II - Un contrôle interne formalisé**

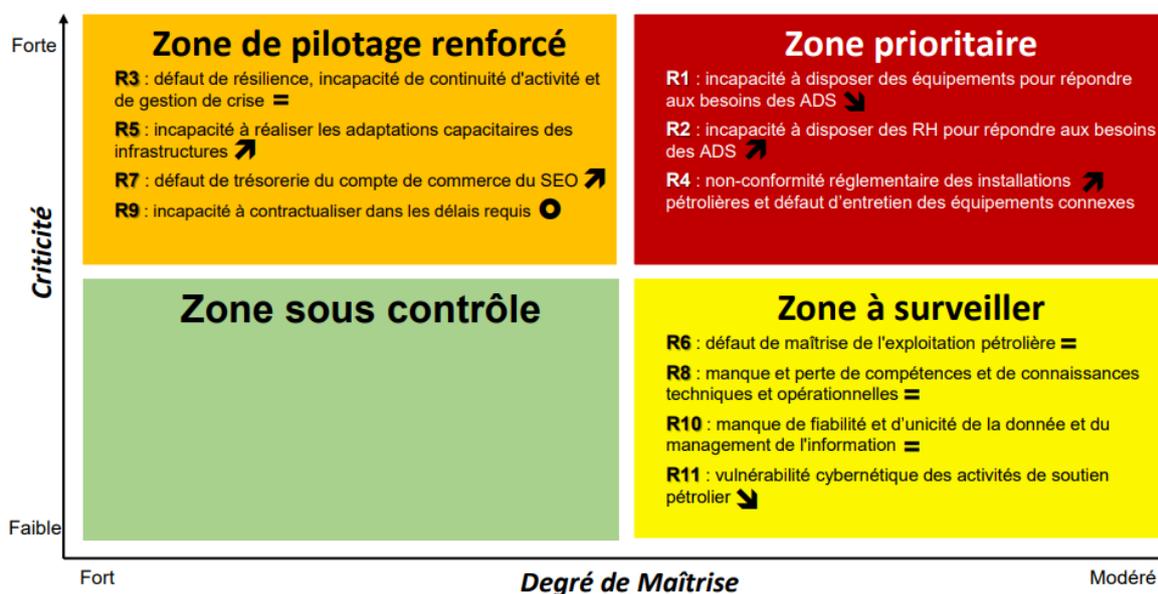
Les contrôles, plus particulièrement pour les opérations de fin de gestion, concernent la comptabilité budgétaire (contrôle des EJ anciens non clôturés, contrôle des services faits non soldés...) et la comptabilité générale (contrôle de qualité et de la valorisation des stocks, produits à recevoir, contrôle des taux d'inventaire des stocks et des immobilisations...).

Un contrôle interne financier est mis en œuvre par le pilote du processus finance positionné au centre de soutien technique et administratif de Nancy. Les contrôles réalisés suivent un mode opératoire. Ils sont ensuite formalisés et archivés.

La cartographie des risques du SEO a été mise à jour. Cependant, cette mise à jour est réalisée avant la comitologie ministérielle de l'actualisation de la programmation militaire qui valide les expressions de besoins au titre de l'année à venir. Certains risques sont donc sous-évalués ou surévalués selon si les expressions de besoins du SEO sont validées ou pas. Un décalage de la mise à jour de la cartographie des risques pour prendre en compte les décisions budgétaires de l'année à venir serait plus cohérent.

Ainsi, le risque de « non-conformité réglementaire des installations pétrolières et défaut d'entretien des équipements connexes » a été positionné comme un risque à traiter en priorité au regard de sa criticité et du manque de maîtrise du SEO sur ce sujet. Par ailleurs, comme l'avait demandé la Cour l'année dernière, le risque de « défaut de trésorerie du compte de commerce du SEO » a été relevé en zone de pilotage renforcé tout comme le risque « incapacité à réaliser les adaptations capacitaires des infrastructures ».

## Schéma n° 1 : cartographie des risques du SEO



Source : service de l'énergie opérationnelle

### III - Les actions en faveur de la transition énergétique

L'article 71 de la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 de finances pour 1985 a été modifié par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 afin de prendre en compte les énergies alternatives en recettes comme en dépenses.

Les dépenses de carburants opérationnels inscrites au programme 178 sont considérées comme neutres dans le rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat, dans la mesure où ces moyens, quoiqu'intrinsèquement défavorables à l'environnement, ne peuvent être remplacés par des moyens qui y seraient favorables du fait de la nature et de l'ampleur des missions du ministère des armées. Dans le cadre de la transition énergétique, le SEO travaille à soutenir les armées et à respecter les engagements de la réglementation européenne en matière de consommation de carburants durables, en particulier les carburéacteurs aviation durables (SAF – *Sustainable Aviation Fuel*). Un premier marché d'approvisionnement en SAF a été passé en 2022 par le SEO au profit des armées françaises avec le fournisseur Total Energies. En 2024, le taux d'incorporation de biojet est de 1,68 % pour une cible réglementaire fixée à 1,5%. Ce pourcentage représente 6 389 m3 de biojet fiscal approvisionnés (en incluant le report de 242 m3 de 2023).

Les récentes évolutions réglementaires, moins favorables aux biocarburants – notamment la modification du traitement comptable des certificats d'économie d'énergie (CEE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 – ainsi que le coût de ceux-ci qui demeure élevé, environ trois fois supérieur à celui des carburants classiques, ont conduit les industriels à réduire leurs investissements dans ce secteur. Cette dynamique pourrait compliquer l'atteinte par le SEO de

ses objectifs de consommation de carburants durables de 2,5 % en 2025, de 6 % en 2030 et jusqu'à 70 % en 2050.

## **Annexes**

## Annexe n° 1 : détail du calcul du coût unitaire moyen pondéré

Formule de calcul du CUMP :

$$\text{CUMP} = \frac{\text{Valeur SI} + \text{Valeur des entrées en stock} - \text{valeur des sorties}}{\text{volume SF}}$$

$$CUMP_n = \frac{(V_{n-2} \times CUMP_{n-1}) - (S_{n-2} \times CUMP_{n-2}) + (E_{n-2} \times PMA_{n-2})}{V_{n-2} - S_{n-2} + E_{n-2}}$$

## Annexe n° 2 : détails des SWAPS utilisés en gestion 2024

### "APPROVISIONNEMENT DE L'ETAT ET DES FORCES ARMEES EN PRODUITS PÉTROLIERS ET ENERGIES ALTERNATIVES, BIENS ET SERVICES COMPLEMENTAIRES "

période	date	prix de référ. € / baril	NATIXIS		
			contrat du 17/12/2020		
			Nbre barils	prix contract.	montant
décembre 2023	08/01/2024	70,823	25 660	39,93	<b>792 714,38</b>

période	date	prix de référ. € / baril	BNP PARIBAS		
			contrat du 29/11/2022		
			Nbre barils	prix contract.	montant
décembre 2023	08/01/2024	70,823	152 240	79,63	-1 340 777,68
janvier 2024	07/02/2024	72,548	114 763	74,27	-197 621,89
février 2024	07/03/2024	75,638			156 995,78
mars 2024	08/04/2024	77,857			411 654,88
avril 2024	08/05/2024	82,879			987 994,67
mai 2024	07/06/2024	76,785			288 628,95
juin 2024	05/07/2024	77,096			324 320,24
juillet 2024	07/08/2024	77,364			355 076,72
août 2024	06/09/2024	71,551			-312 040,60
septembre 2024	07/10/2024	65,608			-994 077,11
octobre 2024	07/11/2024	69,113			-591 832,79
novembre 2024	06/12/2024	69,015			-603 079,56
<b>total</b>					

période	date	prix de référ. € / baril	BNP PARIBAS		
			contrat du 09 juin 2023		
			Nbre barils	prix contract.	montant
janvier 2024	07/02/2024	72,548	37 383	66,42	229 083,02
février 2024	07/03/2024	75,638			344 596,49
mars 2024	08/04/2024	77,857			427 549,37
avril 2024	08/05/2024	82,879			615 286,80
mai 2024	07/06/2024	76,785			387 474,80
juin 2024	05/07/2024	77,096			399 100,91
juillet 2024	07/08/2024	77,364			409 119,55
août 2024	06/09/2024	71,551			191 812,17
septembre 2024	07/10/2024	65,608			-30 355,00
octobre 2024	07/11/2024	69,113			100 672,42
novembre 2024	06/12/2024	69,015			97 008,89
<b>total</b>					<b>3 171 349,42</b>

<b>Gain / perte</b>	<b>2 449 305,41</b>
---------------------	---------------------

### Annexe n° 3 : tarification du SEO

Le tarif de cession est constitué des éléments suivants :

- coût global d'approvisionnement (CGA), issu des marchés d'approvisionnement du produit, comprenant le coût d'acquisition du produit et les charges directes d'approvisionnement supportés par le compte de commerce.
- coût du service évalué sur la base des éléments issus de la comptabilité analytique d'exploitation (CAE) du compte de commerce, appliqué en fonction du type et de la nature du client :
  - un coût interne (CI) ou un coût de gestion (CG) : le premier correspondant au coût de fonctionnement du SEO (sur secteur militaire), hors charges de personnel retracées sur le titre II et le second correspondant au coût de fonctionnement du SEO (sur secteur civil), hors charges de personnel retracées sur le titre II ;
  - un coût de soutien (CS) correspondant aux charges relatives aux prestations délivrées par les autres directions et services du ministère de la défense et non remboursées par le SEO ;
  - un coût TII (CTII) correspondant aux charges de personnel du SEO incluse dans la prestation délivrée et qui sont par définition non supportées par le compte de commerce ;
- marge anti-concurrentielle (MAC) : Un tarif dit « prix coûtant majoré » est appliqué aux clients de type privé qui supportent une marge anti concurrentielle (MAC) appliquée au « prix coûtant » tel que défini supra. L'application de cette marge garantit au secteur pétrolier privé que la politique tarifaire mise en œuvre par le SEO ne porte pas atteinte aux règles de la concurrence.
- Suppléments ou déductions appliqués à la tarification des produits pétroliers en fonction de l'exécution des services additionnels. Les modulations de ces suppléments ou déductions peuvent être liées plus particulièrement à la nature du client, mais aussi au conditionnement, au territoire ou encore à la catégorie de produit ;
- Droits et taxes (autres que celles déjà comprises dans le coût d'acquisition de la matière), selon la réglementation nationale ou celle des autres territoires.

Nature Client	Distribution – Secteur militaire	Distribution – Secteur civil
Ministère des armées	CGA+CI	Prix contractuel (PC)
Organismes français de droit public relevant de l'État	CGA+CI+CS	PC+CG
Autres organismes publics français et étrangers Forces armées étrangères	CGA+CI+CS+CTII	PC+CG+CTII
Organismes de droit privé	CGA+CI+CS+CTII+MAC	PC+CG+CTII

Source : service de l'énergie opérationnelle

## Annexe n° 4 : Suivi des recommandations formulées au titre de l'exécution budgétaire 2023

N°	Recommandation formulée au sein de la note d'exécution budgétaire 2023	Réponse de l'administration	Analyse de la Cour	Appréciation par la Cour du degré de mise en œuvre*
1	(EMA, SGA, DB) : Adopter en construction budgétaire des hypothèses actualisées au plus juste par rapport au dépôt du projet de loi de finances (PLF).	Les hypothèses 2024 de construction budgétaire sont celles du PSTAB.	Le ministère des armées a changé de document de référence pour établir ses prévisions.	<b>Totalement mise en œuvre</b>
2	(EMA, SGA) : Prendre des mesures rapides pour engager une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie du compte de commerce.	Le recouvrement des créances allemandes et américaines a fait l'objet d'une action concertée avec l'EMA/PPE.	Si le recouvrement des créances des armées allemande et américaine est jugé positif par la Cour, une baisse significative et pérenne du déficit de trésorerie ne pourra s'engager que si les provisions versées par les armées sont à un niveau suffisant pour couvrir les dépenses du SEO.	<b>Mise en œuvre incomplète</b>

\* Totalement mise en œuvre, mise en œuvre incomplète, mise en œuvre en cours, non mise en œuvre, refus, devenue sans objet